REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée

PRESTATIONS DE TRANSPORT, DE VISITES ET D'HEBERGEMENT POUR UN VOYAGE A AMSTERDAM

(PAYS-BAS)

Du 20 au 25 septembre 2020

Date et heure limites de réception des offres

le mardi 10 mars 2020 à 12h

Pouvoir adjudicateur :

Lycée JEAN BAPTISTE DE BAUDRE
5 allée Pierre Pomarède
47916 AGEN CEDEX
Tel : 05 53 77 56 00

Représenté par : Monsieur Gilles EMARD-LACROIX, Proviseur
Comptable assignataire : Madame Martine LABARTHE, Agent Comptable

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Amsterdam (PAYS-BAS) du 20 au 25 septembre 2020.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application du Code de la commande publique.

ARTICLE 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION

Les dates des voyages n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ce voyage aux dates prévues dans le cahier des charges. Le marché est conclu à compter de sa notification. (Date prévisionnelle de notification : 06 avril 2020).

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique.

ARTICLE 4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site de l'AJI.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièce de la candidature

La lettre de candidature incluant l'habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement momentané d'entreprises;

La déclaration du candidat incluant:

1. les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

2. la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics:

3. le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5. Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

6. Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : Les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : www.minefe .gouv.fr

Pièce de l'offre

Un projet de marché comprenant:

- un devis détaillé : toutes les prestations comprises et non comprises dans le prix devront être clairement détaillées.

-L'acte d'engagement ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF) annexé.

-Le Cahier des Clauses Particulières signé;

-Un mémoire technique comprenant: les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour, le prix (pension, transport, autres), les informations sur le transport et la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation, la structure et le confort.

ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront **déposées sur la plateforme de dématérialisation des offres :**
mapa.aji-france.com
avec demande d'accusé de réception.

Date et heure limites de réception des offres :

le mardi 10 mars 2020 à 12h

ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

➢ **Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

➢ **Le jugement des offres:**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Le prix: 40%

La qualité de l'offre: 50%

La qualité des services associés: 10 %

Une attention particulière sera apportée aux conditions de transport et d' hébergement (sécurité et confort) et aux conditions de l'assurance annulation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier directement avec les candidats les mieux placés dans le cadre du marché.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

gest.0470003y@ac-bordeaux.fr

Le Proviseur,

G. EMARD-LACROIX